

SÉANCE DU MERCREDI 17 JUIN 2015

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Jean-Yves Gentil (PS), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : David Balmer (PLR), André Burri (PDC), Marc Cattin (PCSI), Loïc Dobler (PS), Jâmes Frein (PS), Paul Froidevaux (PDC), Claude Gerber (UDC), Erica Hennequin (VERTS), Marcelle Lûchinger (PLR), Murielle Macchi-Berdat (PS), Gérald Membrez (PCSI), Jean-Pierre Mischler (UDC), Giuseppe Natale (CS-POP), André Parrat (CS-POP), Emmanuelle Schaffter (VERTS) et Gabriel Willemin (PDC)

Suppléants : Thierry Simon (PLR), Aude Zuber (PDC), Daniel Meyer (PCSI), Josiane Daepf (PS), Cédric Vauclair (PS), Anita Chevrolet (PDC), Romain Schaer (UDC), Hansjörg Ernst (VERTS), Stéphane Brosy (PLR), Fabrice Macquat (PS), Gabriel Friche (PCSI), Didier Spies (UDC), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Anselme Voirol (VERTS) et Hubert Farine (PDC)

(La séance est ouverte à 13h45 en présence de 59 députés et de l'observateur de Sorvilier.)

Département de l'Environnement et de l'Équipement (suite)**6. Loi portant adaptation de la législation en matière de gestion de la zone à bâtir (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 45b, alinéa 5 (nouveau)**Minorité de la commission** :

⁵ Les communes, tout en répondant aux besoins réels et selon la planification cantonale, élaborent des zones à bâtir tout en veillant à intégrer les intérêts de la nature, notamment de la biodiversité.

Majorité de la commission et Gouvernement :

(Pas de nouvel alinéa 5.)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 48 voix contre 5.

Article 111b, alinéa 1, lettres a et b**Gouvernement et minorité 1 de la commission** :

- a) 30 % lorsque la plus-value résulte de l'affectation du bien-fonds à la zone à bâtir ou d'une autorisation exceptionnelle hors de la zone à bâtir;
- b) 20 % lorsqu'elle résulte d'un changement d'affectation ou d'une augmentation des possibilités d'utilisation à l'intérieur de la zone à bâtir.

Majorité de la commission :

- a) 40 % lorsque la plus-value résulte de l'affectation du bien-fonds à la zone à bâtir ou d'une autorisation exceptionnelle hors de la zone à bâtir;
- b) 30 % lorsqu'elle résulte d'un changement d'affectation ou d'une augmentation des possibilités d'utilisation à l'intérieur de la zone à bâtir.

Minorité 2 de la commission :

- a) 20 % lorsque la plus-value résulte de l'affectation du bien-fonds à la zone à bâtir ou d'une autorisation exceptionnelle hors de la zone à bâtir;
- b) 20 % lorsqu'elle résulte d'un changement d'affectation ou d'une augmentation des possibilités d'utilisation à l'intérieur de la zone à bâtir.

Au vote :

- la proposition de la majorité de la commission l'emporte, par 28 voix contre 27, sur la proposition de la minorité 2, le président ayant tranché en faveur de cette proposition;
- la proposition du Gouvernement et de la minorité 1 de la commission est acceptée par 31 voix contre 27 pour la proposition de la majorité de la commission.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la loi est acceptée par 55 députés.

Département des Finances, de la Justice et de la Police

7. Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura au concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 40 députés.

8. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2014

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 55 députés.

9. Rapport 2014 du Contrôle des finances

Au vote, le rapport est accepté par 54 députés.

10. Rapport 2014 du Tribunal cantonal

Au vote, le rapport est accepté par 46 députés.

11. Rapport d'activité 2014 de la commission de la protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel

Au vote, le rapport est accepté par 42 députés.

12. Rapport d'activité 2014 du préposé à la protection des données et à la transparence

Au vote, le rapport est accepté par 37 voix contre 4.

13. Motion no 1113

Subventions aux établissements privés : assurer le contrôle de la bonne utilisation des fonds publics

Serge Caillet (PLR)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de refuser la motion.

Au vote, la motion no 1113 est rejetée par 25 voix contre 23.

14. Motion no 1116

Aider les débiteurs saisis à quitter la spirale de l'endettement

Géraldine Beuchat (PCSI)

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de refuser la motion.

Au vote, la motion no 1116 est rejetée par 29 voix contre 26.

15. Motion no 1114

Distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) : montant supplémentaire à provisionner afin de réaliser des investissements porteurs d'avenir

Gilles Froidevaux (PS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de refuser la motion.

Au vote, la motion no 1114 est rejetée par 36 voix contre 13.

16. Motion no 1117

Banque nationale suisse : aussi pour les communes

David Eray (PCSI)

L'auteur retire la motion no 1117.

17. Motion no 1119

Pour un juste partage de la manne de la BNS

Hansjörg Ernst (VERTS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de refuser la motion.

Au vote, la motion no 1119 est rejetée par 39 voix contre 7.

18. Interpellation no 841

Pertes fiscales dues à l'allègement du capital : quel effet sur le canton du Jura ?

Diego Moni Bidin (PS)

(Renvoyée à la prochaine séance.)

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

- 19. Postulat no 354**
Téléphones portables bannis des salles de classe
Didier Spies (UDC)

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

- 20. Motion no 1115**
Assurance-maladie : pour que tous les assurés de condition économique modeste bénéficient de réduction de primes
Josiane Daepf (PS)

- 21. Motion no 1118**
Privilégions les demandeurs d'emploi des ORP jurassiens !
Yves Gigon (PDC)

(Reportés à la prochaine séance.)

La séance est levée à 18.05 heures.

Delémont, le 18 juin 2015

Le président :
Jean-Yves Gentil

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Motions nos 1129 à 1131
- Postulat no 360
- Interpellations nos 842 et 843
- Questions écrites nos 2744 à 2752
- Résolution no 164
- Motions internes nos 119 et 120